

Réf: Dossier 313441

Avis de constitution

SOCIETE « AFRIK BIOLOGIE ET COOPERATION » en abrégé « AFRIK
BIO COOPERATION »

Siège Agboville quartier SOGEPHIA, 12 BP 1022
Abidjan 12, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Déc 2023, et enregistrés au CEPICI le 13 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRIK BIOLOGIE ET

COOPERATION » en abrégé « AFRIK BIO COOPERATION »

Objet : Agriculture biologique ;

Commerce général ;

Import-Export ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Agboville quartier SOGEPHIA, 12 BP 1022
Abidjan 12, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) Mme MONPOHON EPOUSE KOUASSI LILIANE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABG-01-2024-B12-00002 du 24/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 24/05/2024

